

DÉPENSES. — CHAPITRE UNIQUE.

Transportation. — Travail des condamnés. — Salaires.

Personnel. — Solde et accessoires.....	30.000 fr.
Salaires des condamnés.....	100.000
Achat d'outillages et de matières premières.....	100.000
Locations d'établissements.....	1.500
Droits divers.....	2.500
Transports et charrois.....	10.000
Achat de bétail.....	10.000
Entretien et réparation d'établissements de machines et de matériel flottant.....	35.000
Entretien de la ligne télégraphique de Cayenne..	12.000
Dépenses diverses et imprévues	2.000
Total.....	333.000 fr.

RECETTES. — CHAPITRE UNIQUE.

Nouvelle-Calédonie.

Redevances à payer par les services publics et les particuliers.....	90.000 fr.
Redevances à payer par les colons qui emploient des engagés.....	14.000
Redevances à payer par la Société du nickel (contrat de main-d'œuvre du 12 septembre 1887)...	6.000
Exploitation de bois de la baie de Prony.....	84.700
Location de l'usine à sucre de Bacouya (Bourail).	10.100
Total.....	204.800 fr.

Guyane.

Redevances p. condamnés cédés aux services publics	27.000 fr.
Redevances pour condamnés cédés aux colons....	5.000
Produit de l'exploitation des bois.....	38.500
Fournitures de matériaux, briques, moellons, etc.	8.500
Produit des cultures	9.500
Batelage, transports.....	11.600
Tannerie	20.000
Vente de bétail.....	4.000
Recettes télégraphiques	25.000
Produits divers.....	900
Total.....	150.000 fr.

DELGASSÉ,
Député.

LES

RÉFORMES PÉNITENTIAIRES MODERNES

Pour achever le compte rendu du savant volume de M. Tallack sur les *Penological and preventive Principles*, nous ne saurions mieux faire que de suivre le plan tracé par M. Desportes (*Bulletin*, 1890, p. 201 à 211) et de reprendre l'examen de la législation pénale anglaise, ce qui nous mènera à constater que « l'organisation et l'administration des établissements pénitentiaires du Royaume-Uni ont, elles aussi, un besoin urgent de réformes. »

Les établissements anglais, dit M. Tallack, sont créés pour avoir une influence intimidante sur les détenus (p. 51), mais malgré cela beaucoup d'entre eux, à peine mis en liberté, sont repris et condamnés à nouveau. Les prisonniers sont peut-être trop bien nourris dans les maisons de détention, pourtant, il faut bien reconnaître qu'à l'état de séquestration, les hommes, pour supporter le même effort, ont besoin d'une nourriture plus substantielle. L'auteur constate en outre que le prisonnier ne peut faire que des économies très restreintes pendant sa détention; son amélioration morale ne fait pas non plus de grands progrès, parce qu'il est privé de la discipline de famille qui a souvent un bon effet sur les hommes. Il reçoit bien des instructions pendant sa détention, mais ce mode de moralisation est superficiel et n'amène pas de grands résultats.

Le mieux est encore la détention en cellule qui effraie le détenu sans porter de contamination avec elle.

On a essayé, en Angleterre, ce qu'on avait déjà fait en Australie; on a cherché à occuper les détenus aux travaux de la terre, mais les résultats obtenus n'ont pas été bons; on dépensait ainsi des sommes énormes et dans le voisinage les travailleurs libres s'en moquaient, tellement les dépenses étaient exagérées et peu en rapport avec les résultats obtenus.

Les prisons préventives, M. Tallack le reconnaît lui-même, sont assez mal tenues et mal organisées; dans les prisons en commun les prévenus sont dans un état de promiscuité désolant, les sexes ne sont pas toujours séparés, et les innocents surtout ont beaucoup à en souffrir. Dans les maisons organisées suivant le système cellulaire, les détenus sont renfermés dans de véritables placards, beaucoup trop étroits, et si, dans les prisons en commun, les déte-

nus ont à supporter une véritable torture morale, ils ne sont pas sainement dans les autres (p. 75). Les prisons pour détention préventive ne sont même pas inspectées. Depuis 1887, quelques améliorations ont été introduites, mais c'est loin d'être suffisant.

En définitive M. Tallack constate que pour les récidivistes, on n'est arrivé à rien de sérieux. L'absence de régularité dans la répression produit de mauvais résultats et, une fois en liberté, les libérés ne pensent qu'à revenir en prison pour avoir des vêtements chauds et une nourriture suffisante.

Enfin l'auteur constate que le travail des prisonniers anglais est moins fin que sur le continent, ainsi que cela a été établi du reste aux Congrès de Stockholm et de Rome. De là il faut conclure, ce me semble, que vis-à-vis des récidivistes il n'y a pour ainsi dire aucun bon résultat à attendre, au point de vue de l'amendement, et que tous les efforts doivent porter sur les enfants abandonnés ou coupables qu'on doit espérer ramener au bien, et aussi sur les individus condamnés une seule fois et vis-à-vis desquels tout espoir n'est pas par suite perdu.

L'idée religieuse, dit l'auteur de l'ouvrage dont nous rendons compte, peut seule amener la réforme des condamnés, l'instruction ne suffit pas ; l'instruction sans religion, ajoute le criminaliste anglais, est propre surtout à augmenter les mauvaises tendances, l'instruction développe le bien comme le mal et fournit en outre les moyens de mal faire.

Les condamnés doivent être séparés et classés dans les prisons ; on peut de la sorte arriver non pas à des réformes définitives, mais l'action sur le condamné existe alors et la discipline de la maison devient meilleure.

Mais ce qu'il faut avant tout, et en cela nous sommes complètement de l'avis de M. Tallack, c'est que le régime soit assez sévère et le travail suffisamment assuré pour que tout libéré soit certain, s'il fait retour à la prison, de rencontrer un régime rigoureux et un travail assez pénible.

Pour les récidivistes, les peines rigidement cellulaires seraient les meilleures ; vis-à-vis des criminels les plus endurcis, on pourrait user du système progressiste préconisé par M. le juge Baker, de regrettable mémoire. Même tenus sévèrement, les gens incarcérés ne peuvent par leur travail arriver à couvrir les frais qu'ils causent. En Angleterre, par exemple, chaque convict coûte 35 livres sterling par an, et le travail fait rentrer l'administration dans les deux tiers à peu près du coût.

Officiers de prison. — Le recrutement des officiers est difficile ; il faudrait pour les stimuler, organiser mieux leur avancement, et ne pas leur infliger d'amende trop facilement, comme cela arrive quelquefois. Pour l'amendement des détenus, les chapelains demandent l'assistance du public ; les visiteurs sont utiles, ils encouragent les détenus et les aident à la sortie de prison.

En France, les frères de la doctrine chrétienne pourraient être employés utilement dans les prisons ; la vue de ces hommes agissant pour l'amour de Dieu les rendrait meilleurs ; à Nîmes les frères de la doctrine chrétienne ont eu autrefois la direction de la prison et y ont pleinement réussi ; après 1848 on a changé de manière de faire, mais il faudrait y revenir.

Le Gouvernement doit s'occuper des individus déchargés ; il est utile de les aider à se reclasser dans la société, mais il est sage aussi de prévenir les patrons lorsque les libérés ont subi plus d'une condamnation. L'élément militaire qu'on emploie généralement dans la police n'est pas toujours profitable, ces hommes sont habitués à obéir et n'ont pas assez d'initiative.

Conclusions. — Le zélé et savant M. Tallack termine son ouvrage en déclarant que le système cellulaire est le plus sage de tous, et qu'il est préférable aux classifications si bien faites qu'elles soient. En France le nombre des détenus a augmenté, et les grands récidivistes se sont accrus de 35 à 48 p. 100. Pour les petits récidivistes, ils ont augmenté dans la proportion de 28 à 43 p. 100. En Italie, en Allemagne, les prisons sont encore des écoles de crimes, malgré tous les soins de l'Administration.

On est arrivé à la séparation individuelle, comme étant le seul système rationnel ; le système d'association conduit à l'insubordination, aux mauvaises mœurs, pour les hommes comme pour les femmes. En Angleterre, en Hollande, la séparation a amené de bons résultats. On a trop compté, en général, sur les prisons pour la réformation des détenus ; il faut des lois assurant l'accumulation des peines, et une police bien faite assurant pour ainsi dire la certitude de la répression. L'idée religieuse est la meilleure pour assurer l'amendement, c'est le seul moyen d'inspirer la crainte et de faire penser à la possibilité du pardon, mais il faut s'occuper avant tout de l'éducation des enfants, on ne saurait trop veiller sur eux, les instruire, leur procurer une industrie et les mettre en mesure de gagner leur vie en travaillant.

E. PROUST.